Conseil communautaire du 03 juin 2024 : Note de synthèse

Délibération n°33 : Vie institutionnelle/Budget communautaire : décision modificative n°1

Vu le rapport d'orientation budgétaire et les termes du débat d'orientation budgétaire intervenu le 13 mars 2024,

Vu le vote du budget communautaire intervenu le 15 avril 2024,

Vu la notification de la DGF 2024 intervenue le 1er avril, après envoi des documents préparatoires au vote du budget, et portant les crédits à 2.296.974,00 €,

Vu les crédits portés au budget au titre de la DGF à la hauteur de la somme perçue en 2023 soit 1.852.534,00 €

Vu les crédits inscrits au chapitre 012 et les perspectives, après 5 mois d'exercice budgétaire, intégrant notamment le maintien de la brigade environnementale sur tout l'exercice 2024, au regard du travail effectué de contrôle de l'urbanisation et de respect de l'environnement en lien avec la police intercommunale de l'urbanisme et de l'environnement

Vu l'état de consommation des crédits budgétaires et les ajustements à réaliser,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité/majorité,

Décide

D'adopter la décision modificative n°1 suivante :

- **Dépenses de fonctionnement : Total : +444.440,00 €**

  Chapitre 012 / article 64111 : + 444.440,00 €

- **Recettes de fonctionnement : Total : +444.440,00 €**

  Chapitre 74 / article 741124 : + 444.440,00 €

- **Dépenses d'investissement : Total : + 60.000€**

  Chapitre 204 / article 20422 / opé 83 + 60.000,00€

- **Recettes d'investissement : Total : + 0€**

Projet

Délibération n°34 : Vie institutionnelle/Participation au salon de mobilité de Strasbourg

Du 1er au 3 octobre 2024, tous les acteurs du transport public et de la mobilité durable se retrouveront pour une édition exceptionnelle à Strasbourg pour European Mobility Expo (aka EuMo Expo) qui **réunira près de 11 000 participants fra**nçais et internationaux. Véritable vitrine de l'innovation de la filière, EuMo Expo est le rendez-vous business incontournable pour l'ensemble des acteurs du secteur : constructeurs, opérateurs, élus, start-up, sociétés de service, de billettique, de maintenance…

- Le salon permet aux visiteurs d'avoir une vision globale du secteur.
- Il offre aussi l'opportunité de rencontrer, en un seul lieu, les leaders des différentes filières.
- Il propose aux professionnels une offre généraliste de tout ce qui se fait dans le secteur de la mobilité.
- Et c'est aussi et surtout une opportunité d'échanger et de s'informer sur les enjeux futurs de la mobilité durable.

C'est le lieu où se mènent les réflexions, où se confrontent les idées, où se diffuse l'information.

Le salon rassemble les acteurs et les secteurs suivants :

- Autorités organisatrices, collectivités locales.
- Billettique et monétique.
- Design, aménagement, accessibilité et mobilier urbain.
- Energies.
- Industriels, constructeurs et sous-traitants du ferroviaire, bus, route, mobilités actives et transports par câble.
- Ingénierie, des travaux publics, des infrastructures, du génie civil, de la signalisation.
- Institutions et associations.
- Maintenance.
- Opérateurs de mobilité.
- Sécurité et sûreté.
- Société de conseil.
- Stationnement.
- Technologies numériques et applications, information voyageuse.
- Formation.
- Presse.
- Etc.

Vu la délibération n°59 du 26/11/2021 portant règlement intérieur/avenant à la formation des élus

Vu la délibération n°88 du 30/11/2022 portant prise en charge des frais de mission des élus de la 3CO,

Considérant l'intérêt pour l'élu délégué au transport de participer à ce rassemblement au vu du projet de service de transport collectif et régulier de voyageurs (transport en commun) en cours de mise en place sur le territoire de la 3CO ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

Projet

De mandater Monsieur Mohamed Allaoui vice-président chargé de transport et mobilité pour participer au salon « European Mobility Expo » qui se tiendra à Strasbourg du 1er au 3 octobre 2024,

De prendre en charge les frais de transport et de séjours liés à ce déplacement selon les conditions internes à l'epci et suivant la réglementation nationale en vigueur ;

D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°35 : Vie institutionnelle/participation au deuxième carrefour des PAT

Pour la deuxième année consécutive, le Réseau France PAT, terres en villes et chambres d'agricultures France organisent le carrefour des PAT.

Cette année, l'intitulé est PAT 10 ans après ?

Avec le programme suivant :

- mercredi 3 juillet à Tours : Séminaire dédié aux PAT des territoires de l'Outre-mer,
- jeudi 4 juillet à Tours : 2e carrefour des PAT "10 ans et après ?"
- vendredi 5 juillet à Tours : rencontre des réseaux régionaux.

L'idée est de réunir au minimum 300 acteurs issue de l'écosystème PAT sur les 430 labélisés en 2024 afin de faire le bilan ainsi que les perspectives du dispositif pour les années à venir.

La DAAF de Mayotte s'occupe à l'échelle du territoire de remonter les informations afin que les collectivités intéressées puissent y participer dans les meilleures conditions possibles. Pour chaque collectivité participante, un élu et un technicien sont attendus.

Considérant que le forum est un enjeu majeur pour poursuivre la dynamique de réseau engagé :

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

La participation de Messieurs CHANRANI Daoud et MROIVILI Mouhamadi Moindjie au 2ème carrefour des PAT prévu dans la ville de Tours du 3 au 5 juillet 2024,

De prendre en charge les frais de transport et de séjours liés à ce déplacement selon les conditions internes à l'epci et suivant la réglementation nationale en vigueur ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Projet

Délibération n°36 : Vie institutionnelle/Participation à la Convention annuelle de Intercommunalités de France

La convention nationale de Intercommunalités de France est le grand rassemblement annuel des élus et cadres intercommunaux. Chaque année, l'Assemblée générale de l'association se réunit dans le cadre de la Convention nationale de l'intercommunalité. Réunissant 1 800 participants, cet événement rassemble décideurs publics, acteurs et partenaires des communautés françaises, au-delà de ses seuls membres. Grands débats d'actualité, ateliers techniques, juridiques et financiers, réunissant décideurs (parlementaires, élus locaux), experts, observateurs et témoins de l'intercommunalité permettent de multiplier les échanges, de définir les grands enjeux et d'acter les positions politiques associatives nationales. Pour 2024, la Convention annuelle est prévue au Havre les 16, 17 et 18 octobre.

Considérant l'intérêt pour la 3CO de se faire représenter à des rassemblements où sont menées des réflexions sur des thématiques rentrant dans le cadre de ses compétences statutaires et en rapport avec les enjeux du territoire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

De mandater Monsieur ISSOUFI Ramadani et de Madame SAID Mariame pour représenter la 3CO à la Convention annuelle de Intercommunalités de France prévue les 16, 17 et 18 octobre 2024 au Havre

De prendre en charge les frais de transport et de séjours liés à ce déplacement selon les conditions internes à la 3CO et suivant la réglementation nationale en vigueur ;

D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°37 : Vie Sociale/ Aménagement d'une chambre froide dans le marché couvert de M'Tsangamouji / demande de subvention d'investissement de l'ETAT.

Vu la réalisation par la communauté de communes du marché couvert de M'Tsangamouji

Vu la nécessité d'ajouter une chambre froide à cet équipement pour assurer la bonne conservation des denrées périssables,

Vu les nécessités liées à la transition énergétique, la volonté communautaire d'exemplarité énergétique et de maîtrise des charges de gestion, transcrite dans le plan climat air énergie communautaire,

Vu les aménagements à réaliser sur ce bâtiment prévu à hauteur de 332 437 € pour l'installation d'une chambre froide avec fourniture, pose et raccordement de panneaux solaires pour assurer son fonctionnement en autoconsommation.

Vu l'appel à projet pour la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local 2024,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

DECIDE

- De solliciter une subvention d'investissement de l'ETAT au titre de l'appel à projet DETR/DSIL pour l'installation de la chambre froide et les installations photovoltaïques associées du

marché couvert alimentaire intercommunal de M'Tsangamouji dans le cadre du plan de financement suivant :

Plan de financement : Coût de l'installation : 332 437 **€**

ETAT	**80 %**	**265 949 €**
FCTVA	**16.4 %**	**54 520 €**
3co	**3.6 %**	**11 968 €**
Total	**100%**	**332 437 €**

- De solliciter l'autorisation d'engager les travaux sans présager du bénéfice de la subvention afin de répondre au plus tôt à la demande sociale exprimée.

- De mandater Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.

Délibération n°38 : Vie Sociale/ Acquisition de 2 véhicules/Demande de DETR/DSIL

Vu la délibération n°12 du 29 mars 2021 portant création d'un service de police municipale intercommunale au sein de la communauté de communes du centre-ouest en vue d'une mutualisation avec les communes membres pour les missions relevant des pouvoirs de police des maires et pour celles relevant des pouvoirs de police spéciale éventuellement transférées au président ;

Considérant les besoins du service environnement en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) et en matière de protection de lutte contre toutes les formes de pollutions ;

Vu l'appel à projet pour la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local 2024,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

DECIDE

- De solliciter une subvention d'investissement de l'Etat d'un montant de 69 980.60 € au titre de l'appel à projet DETR/DSIL destinée au financement de l'acquisition de 2 véhicules à affecter aux services police et environnement de la 3CO selon le plan de financement suivant :

ETAT	**80 %**	**69 980. 60 €**
FCTVA	**16.4 %**	**14 346.03 €**
3co	**3.6 %**	**3 149.13 €**
Total	**100%**	87 475.76 **€**

- D'autoriser Monsieur le Président pour signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Projet

Délibération n°39 : Vie sociale/Aménagement des locaux du service mutualisé de police de l'environnement et de l'urbanisme : demande de subvention

Vu la délibération n°12 en date du 29 mars 2021 portant décision de création d'un service de police municipale intercommunale,

Vu les délibérations communales validant la création de ce service à vocation de police de l'environnement et de l'urbanisme à la majorité qualifiée,

Vu les recrutements intervenus et en cours pour la constitution du service de police intercommunale de l'environnement et de l'urbanisme sur les 6 postes inscrits au tableau des effectifs communautaires,

Vu les travaux préalables d'adaptation du bâtiment nécessaires à l'opérationnalité du service tels que détaillés dans l'estimatif ci-annexé,

Vu l'appel à projet pour la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

De solliciter au titre des dispositifs DETR / DSIL une subvention d'un montant de 252.988 € correspondant à 80% des travaux d'aménagement du local de la police intercommunale de l'urbanisme et de l'environnement à Kahani estimés à 316.235 €.

D'approuver le plan de financement suivant de ce projet et son inscription budgétaire :

Etat	**252.988 €**	**80%**
FCTVA	**51.875 €**	**16.40%**
3CO	**11.373 €**	**3.60%**
TOTAL	**316 235€**	**100%**

De mandate Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.

Délibération n°40 : Aménagement/Environnement : siège communautaire aménagement solaire photovoltaïque et IRVEs /demande de subvention DETR/DSIL

*L*e conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 15 mai 2024 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans les locaux de la mairie de Tsingoni le samedi 25 mai 2024 à 08 heures.

Vu le projet d'aménagement du siège communautaire sur le site du golf de Combani dans une démarche d'aménagement durable et intégré,

Considérant, qu'il importe de viser l'autonomie énergétique du site, mais également de créer un site démonstratif de production d'énergie renouvelable et d'expérimentation de filières

économique durables, en cohérence avec les ambitions du plan climat air énergie communautaire,

Considérant, la volonté de la CCCO de faire évoluer sa flotte de véhicules de service vers des solutions adaptées et durables,

Vu l'évaluation des travaux d'autoconsommation couplée à des IRVEs à hauteur de 172 850,80 €.

Considérant l'éligibilité de ce projet aux subventions de l'état,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De doter le siège communautaire d'un système de production d'énergie solaire renouvelable couplée en autoconsommation à des infrastructures de recharges de véhicules électrique permettant d'assurer son autonomie énergétique ;

- De solliciter auprès de l'état l'attribution d'une subvention d'un montant de 138 280.64€ pour le financement de ladite opération,

- De valider le plan de financement prévisionnel suivant :

État (DETR/DSIL)	80%	138 280,64 €
FCTVA	16%	28 347,53 €
Autofinancement	4%	6 222,63 €
Cout total	**100%**	**172 850,80 €**

- Et d'autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°41 : Vie sociale / Politique de la ville : Renouvellement convention constitutive avec modifications - gip centre de ressources politique de la ville et cohésion sociale (crpv-cs) Maore ouvoimoja

Les centres de ressources politique de la ville existent désormais depuis plus de 25 ans et couvrent près de 20 régions métropolitaines et d'outre-mer, et la grande majorité des territoires concernés par la Politique de la Ville.

Le GIP centre de ressources politique de la ville et cohésion sociale de Mayotte (CR¨PV-CS) Maoré Ouvoimoja est né quant à lui en 2019 d'une initiative territoriale et partenariale. La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été approuvée par arrêté préfectoral n°199/SGA/2019 du 19 juin 2019 pour une durée de 5 ans.

Projet

A la date de sa création, le GIP CRPV-CS MAORE OUVOIMOJA était constitué de 10 membres. Il regroupe à ce jour 25 membres.

Il est devenu en 5 ans un point d'appui indispensable pour accompagner et outiller les acteurs de la Politique de la Ville, première politique publique de proximité indispensable au développement socio-économique du territoire. Il est l'outil opérationnel de tous ses membres et constitue une passerelle entre les acteurs et les politiques publiques thématiques.

Conformément au cadre de référence national des centres de ressources politique de la ville, les missions du centre de ressources s'appuient sur plusieurs principes d'intervention :

- Une intervention en faveur de l'égalité des territoires, avec pour cœur de cible les 36 quartiers prioritaires de la politique de la ville où réside 70% de la population et qui sont répartis sur tout le Département (chaque commune en compte entre un et trois, et toutes sont dotées d'un contrat de ville qui est le cadre d'intervention de la politique de la ville,

- Une approche multi-acteurs. Il s'adresse à l'ensemble des professionnels mobilisés dans les contrats de ville, qu'ils soient agents des collectivités locales, de l'Etat et de l'ensemble de leurs partenaires ; au tissu local dont on observe aujourd'hui des signes de fragilisation et qui ont véritablement besoin d'appuis, et aux élus locaux, qu'ils impliquent par leur participation directe aux actions afin de les informer, de les sensibiliser et de les mobiliser eux-aussi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

- Une inscription dans les territoires garante d'un travail en proximité et en transversalité avec les acteurs locaux,

- Une triple expertise : territoriale, méthodologique et thématique (éducation, social, prévention de la délinquance, santé etc.),

- Un fonctionnement à double niveau : local et national. Il travaille en réseau afin de s'enrichir mutuellement des ressources, des expertises et des compétences de chacun des membres, dans une démarche de coopération voire de mutualisation. Ce fonctionnement en réseau permet au centre de ressources d'apporter une expertise consolidée faisant remonter au niveau national les perceptions, les difficultés ou les réussites observables et contribuant ainsi à améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et leur adaptation au contexte local.

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°26 en date du 30 mai 2019, par laquelle la Communauté de communes du Centre-Ouest a adhéré au GIP CRPV-CS MAORE OUVOIMOJA

Considérant que la convention constitutive du GIP CRPV-CS MAORE OUVOIMOJA expire le 19 juin 2024.

Considérant le renouvellement de la convention constitutive avec la nécessaire modification de ses statuts pour refléter son fonctionnement et son organisation administrative et considérant également l'adhésion de deux nouveaux membres, la commune d'ACOUA et la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte, adoptés lors de l'assemblée générale du 12 décembre 2023

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Centre-Ouest de maintenir sa présence et sa participation au sein du groupement

Vu les modifications apportées à cette convention, jointe en annexe.

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

- **D'approuver** le renouvellement de la convention constitutive avec modifications du Groupement d'Intérêt Public Centre de ressources Politique de la Ville et Cohésion sociale MAORE OUVOIMOJA**.**

- **De considérer la production du bilan d'activités** 2019/2023 du GIP MAORE OUVOIMOJA comme condition préalable au versement de la contribution de la 3CO à son budget de fonctionnement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Délibération n°42 : Aménagement-Environnement / Transition énergétique : Dispositif d'accompagnement des professionnels pour l'équipement de panneaux solaires en autoconsommation

Avec un taux d'ensoleillement qui se situe parmi les meilleurs de France, Mayotte dispose d'un potentiel énergétique à exploiter afin de diversifier son mix énergétique.

Le bilan des émissions de GES de la 3CO fait ressortir qu'une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique permettrait de diminuer l'impact carbone du poste industrie de l'énergie (postes Procédés industriels, Résidentiel, Tertiaire), qui constitue le premier poste d'émission du territoire.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Mayotte, adoptée par décret (n° 2017-577) le 19 avril 2017 (actuellement en révision), constitue le « volet énergie » du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) du Département. La PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Considérant l'action « augmenter la production d'énergie solaire sur le territoire » du Plan Climat Air et énergie Territorial (PCAET) communautaire approuvé en conseil communautaire en 2021 visant le déploiement de mesures permettant d'augmenter la production d'énergie solaire sur le territoire, notamment par l'incitation à la mise en place de panneaux photovoltaïques connectés au réseau de distribution.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

- La mise en place d'un dispositif d'aide à l'investissement des particuliers et professionnels dans la production et l'autoconsommation de l'électricité photovoltaïque.

- D'adopter le règlement d'aide à l'installation joint en annexe, définissant les conditions et modalités d'attribution de l'aide de la 3CO ;

- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération n°43 : Aménagement-Environnement / Transition énergétique : Représentants de la 3CO au comité des partenaires de mobilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte

Considérant le courrier de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord Mayotte (CAGNM) en date du 18 avril 2024, informant la 3CO de la création de son comité des partenaires de mobilité avec parmi les membres un représentant de chaque EPCI voisin ;

Considérant la proximité géographique de la 3CO avec la CAGNM et leurs liaisons routières au nord (Acoua/M'tsangamouji) et à l'est (M'tsangamouji/Bandraboua) ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

De désigner comme représentants de la 3CO au comité des partenaires de mobilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord Mayotte :

- Monsieur Mohamed ALLAOUI titulaire,
- Et Monsieur/Madame _____ suppléant.

D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération n°44 : Vie institutionnelle/attribution de Fonds de concours à la commune de M'Tsangamouji pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'hôtel de ville

Vu la demande de la commune de M'Tsangamouji de bénéficier d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 46.131 € pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'hôtel de ville pour autoconsommation et bornes de recharges de véhicules électriques dont le cout est estimé à 92 262€ ;

Considérant que cette demande s'inscrit dans le cadre de la délibération n°87 en date du 30 novembre 2022 portant règlement des fonds de concours communautaires,

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

- D'attribuer à la commune de M'Tsangamouji un fonds de concours d'un montant de 46.131€ pour le projet susvisé au titre de la répartition budgétaire 2024 ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°45 : Vie institutionnelle/attribution de Fonds de concours à la commune de M'Tsangamouji pour la réhabilitation de la voirie ANTANIBAZAHA

Vu la demande de la commune de M'Tsangamouji en date du 17 mars 2023 de bénéficier d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 141 631€ pour la réhabilitation de la voirie du quartier Antanibazaha dans le village de M'tsangamouji dont le cout est estimé à 177 039 €.

Considérant que cette demande s'inscrit dans le cadre de la délibération n°87 en date du 30 novembre 2022 portant règlement des fonds de concours communautaires,

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité,

Décide

- D'attribuer à la commune de M'Tsangamouji un fonds de concours d'un montant de 33 569€ au titre de la répartition budgétaire 2024.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°46 : Vie institutionnelle : compte rendu des actes pris en vertu des délégations du conseil communautaire

Conformément aux dispositions des articles L5211-10, L5211-1, L 5211-2, L2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil communautaire des décisions prises par le Président.

Depuis le 15 avril 2024, date de la dernière séance du conseil communautaire, le président rend compte des actes suivants :

- Bon de commande n°2024000038 du 20/03/2024 d'un montant de 270.00€ portant sur une confection de collier des élus, pour l'inauguration de logement à M'tsanagamouji.

- Bon de commande n°2024000039 du 20/03/2024 d'un montant de 600.00€ portant sur une prestation de petit-déjeuner pour l'inauguration de logement à M'tsanagamouji.

- Bon de commande n°2024000040 du 21/03/2024 d'un montant de 1244.54€ portant sur l'achat d'un billet d'avion, pour un déplacement en formation de l'élu, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

- Bon de commande n°2024000041 du 21/03/2024 d'un montant de 388.87€ portant sur la révision du véhicule de la 3CO, immatriculé FF-443-LZ.

- Bon de commande n°2024000042 du 21/03/2024 d'un montant de 190.00€ portant sur l'achat d'une batterie de véhicule de la 3CO, immatriculé EN-575-HB.

- Bon de commande n°2024000043 du 25/03/2024 d'un montant de 2074.80€ portant sur la location d'un véhicule pour les services de la 3CO, HYNDAI KONA du 22/03 au 12/04/2024.

- Bon de commande n°2024000044 du 25/03/2024 d'un montant de 1800.00€ portant sur la location de sono pour le marché de l'Ide du 28/03 au 10/04/2024 à Kahani.

- Bon de commande n°2024000045 du 26/03/2024 d'un montant de 6435.00€ portant sur le poste de secours du 30/03 au 9/04/2024 pour le marché de l'Ide à Kahani.

Projet

- Bon de commande n°2024000047 du 26/03/2024 d'un montant de 239.40€ portant sur l'achat de petit matériel informatique.

- Bon de commande n°2024000048 du 28/03/2024 d'un montant de 702.00€ portant sur l'intervention sur l'AUTOCOM du siège de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000049 du 28/03/2024 d'un montant de 543.50€ portant sur l'achat de matériels pour le service environnement de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000050 du 02/04/2024 d'un montant de 2311.31€ portant sur l'achat d'un billet d'avion pour un déplacement en formation de Mr Tamimou ABDILLAH au mois de juin 2024.

- Bon de commande n°2024000051 du 02/04/2024 d'un montant de 1763.54€ portant sur l'achat d'un billet d'avion pour un déplacement en formation de Mr Tamimou ABDILLAH au mois de juillet 2024.

- Bon de commande n°2024000052 du 03/04/2024 d'un montant de 1397.67€ portant sur l'achat d'un billet d'avion pour le déplacement au congrès techniciens de Mr AHAMADA Hounaifi.

- Bon de commande n°2024000053 du 09/04/2024 d'un montant de 4207.61€ portant sur l'annonce publicitaire radio des travaux de rénovation des logements.

- Bon de commande n°2024000054 du 09/04/2024 d'un montant de 5516.00€ portant sur l'annonce publicitaire TV des travaux de rénovation des logements.

- Bon de commande n°2024000055 du 15/04/2024 d'un montant de 205€ portant sur l'entretien du véhicule de la 3CO, immatriculé GC-965-QJ.

- Bon de commande n°2024000056 du 15/04/2024 d'un montant de 1383.16€ portant sur l'achat de matériels d'entretien pour les services de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000058 du 16/04/2024 d'un montant de 6034.50€ portant sur la sérigraphie du véhicule de la police de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000060 du 16/04/2024 d'un montant de 2480.00€ portant sur l'impression + affiche, concernant l'action PAT de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000061 du 16/04/2024 d'un montant de 1500.00€ portant sur la création et la diffusion d'un spot radio, concernant l'action PAT de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000062 du 17/04/2024 d'un montant de 2520.06€ portant sur l'achat de matériel informatique pour le service mobilité de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000063 du 17/04/2024 d'un montant de 1100.00€ portant sur la participation à la formation de l'élu, Mr NOUDJOUM Madi Assani.

- Bon de commande n°2024000064 du 17/04/2024 d'un montant de 1372.48€ portant sur l'achat d'un billet d'avion, pour un déplacement en formation de l'élu, NOUDJOUM Madi Assani.

- Bon de commande n°2024000065 du 17/04/2024 d'un montant de 1998.30€ portant sur l'achat d'un billet d'avion, pour un déplacement en formation de l'élue, Zainaba MOHAMED pour le mois d'avril 2024.

- Bon de commande n°2024000066 du 18/04/2024 d'un montant de 1500.00€ portant sur la prestation du nettoyage du marché couvert de M'tsangamouji, pour la cérémonie de l'inauguration de l'habitat.

- Bon de commande n°2024000067 du 18/04/2024 d'un montant de 490.00€ portant sur prestation de remise en état du logement rénové à Mtsangamouji.

Projet

- Bon de commande n°2024000068 du 18/04/2024 d'un montant de 4995.00€ portant sur l'achat de mobiliers de bureau à Kahani.

- Bon de commande n°2024000070 du 18/04/2024 d'un montant de 1855.00€ portant sur la confection et livraison de rideaux pour les locaux de la police à Kahani.

- Bon de commande n°2024000071 du 18/04/2024 d'un montant de 485.00€ portant sur le complément d'achat du billet d'avion pour la participation aux journées d'Interco Outre-mer de Mr Tamimou ABDILLAH.

- Bon de commande n°2024000072 du 18/04/2024 d'un montant de 761.95€ portant sur l'achat de fourniture administrative pour le service police de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000073 du 18/04/2024 d'un montant de 300.99€ portant sur la révision du véhicule de la 3CO, immatriculé G3-013-NG.

- Bon de commande n°2024000074 du 18/04/2024 d'un montant de 223.29€ portant sur la révision du véhicule de la 3CO, immatriculé GM-350-NG.

- Bon de commande n°2024000075 du 18/04/2024 d'un montant de 147.63€ portant sur l'entretien et la réparation du véhicule de la 3CO, immatriculé GL-718-LR.

- Bon de commande n°2024000076 du 19/04/2024 d'un montant de 687.00€ portant sur l'achat et le remplacement de pneu du véhicule de la 3CO, immatriculé GC-965-QJ.

- Bon de commande n°2024000078 du 22/04/2024 d'un montant de 296.40€ portant sur le prolongement de la location du véhicule HYNDAI KONA.

- Bon de commande n°2024000079 du 22/04/2024 d'un montant de 568.00€ portant sur l'achat et la livraison de réfrigérateur et micro-onde pour les locaux de la police à Kahani.

- Bon de commande n°2024000080 du 26/04/2024 d'un montant de 1290.00€ portant sur la création de 3 spot audio en kibushi et shimaore.

- Bon de commande n°2024000081 du 26/04/2024 d'un montant de 840.00€ portant sur la prestation petit-déjeuner pour le forum PAT de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000082 du 26/04/2024 d'un montant de 3285.00€ portant sur la création de panneaux d'arrêt de Rezo Pouce.

- Bon de commande n°2024000084 du 30/04/2024 d'un montant de 107.27€ portant sur l'ouverture de branchement de compteur pour les locaux à Kahani.

- Bon de commande n°2024000085 du 30/04/2024 d'un montant de 107.27€ portant sur l'ouverture de branchement de compteur pour les locaux à Kahani.

- Bon de commande n°2024000086 du 30/04/2024 d'un montant de 107.27€ portant sur l'ouverture de branchement de compteur pour les locaux à Kahani.

- Bon de commande n°2024000087 du 30/04/2024 d'un montant de 107.27€ portant sur l'ouverture de branchement de compteur pour les locaux à Kahani.

- Bon de commande n°2024000088 du 30/04/2024 d'un montant de 107.27€ portant sur l'ouverture de branchement de compteur pour les locaux à Kahani.

- Bon de commande n°2024000089 du 30/04/2024 d'un montant de 107.27€ portant sur l'ouverture de branchement de compteur pour les locaux à Kahani.

Projet

- Bon de commande n°2024000090 du 06/05/2024 d'un montant de 512.00€ portant les frais de dédouanement de la commande de PC portable.

- Bon de commande n°2024000091 du 15/05/2024 d'un montant de 1125.50€ portant sur l'achat et la livraison de capsule de café.

- Bon de commande n°2024000092 du 13/05/2024 d'un montant de 748.52€ portant sur la réparation du véhicule de la 3CO, immatriculé GC-965-QJ.

- Bon de commande n°2024000093 du 13/05/2024 d'un montant de 2181.54€ portant sur le remplacement du transformateur + cache et support du véhicule de la 3CO, immatriculé GL-718-LR.

- Bon de commande n°2024000094 du 15/05/2024 d'un montant de 208.75€ portant sur la révision du véhicule de la 3CO, immatriculé EC-310-XB.

- Bon de commande n°2024000095 du 13/05/2024 d'un montant de 1524.34€ portant sur l'achat de matériels pour le service de la police.

- Bon de commande n°2024000096 du 13/05/2024 d'un montant de 749.90€ portant sur l'achat de vidéo projecteur pour les services de la 3CO.

- Bon de commande n°2024000098 du 16/05/2024 d'un montant de 1285.54€ portant sur l'achat de billet d'avion pour le déplacement en formation au mois de mai de Mme Zainaba MOHAMED.

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président et au Bureau.

Projet